

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
A LA REGIE GRAVELINOISE DES
EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

Par délibération en date du 14 avril 2023, la Ville de Gravelines a voté l'attribution d'une subvention de 4 208 016 € à la Régie Gravelinoise des Équipements de Sports et de Loisirs pour l'utilisation gratuite des différents équipements sportifs par les associations, les écoles gravelinoises, les stages sportifs et les différentes manifestations organisés par la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire 2023, la Communauté Urbaine de Dunkerque a voté, lors du Conseil Communautaire du 6 octobre 2023, l'attribution d'une **dotacion « énergie – piscines »** aux villes possédant une ou plusieurs piscines, dont la Ville de Gravelines fait partie. Elle percevra donc, au titre de l'année 2023 uniquement, la somme de **261 560 €**.

Cette dotacion de la CUD vise à compenser la forte augmentation des coûts énergétiques des piscines réparties sur le territoire communautaire,

Il est rappelé qu'en octobre 2022, compte tenu de la forte augmentation des coûts énergétiques, la Ville de Gravelines a pris la décision de fermer sa piscine municipale et de transférer la totalité des activités vers la piscine de Sportica, il est donc proposé au Conseil Municipal de reverser cette somme sous la forme d'une subvention à la Régie Gravelinoise des Équipements de Sports et de Loisirs pour compenser ses fortes dépenses énergétiques, notamment liées au fonctionnement de la piscine.

Une subvention complémentaire de **261 560 €** est donc proposée à la Régie Gravelinoise des Équipements de Sports et de Loisirs.

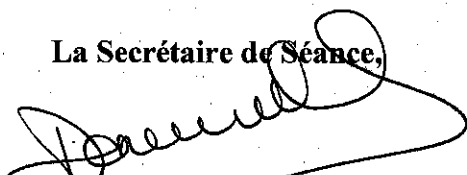
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

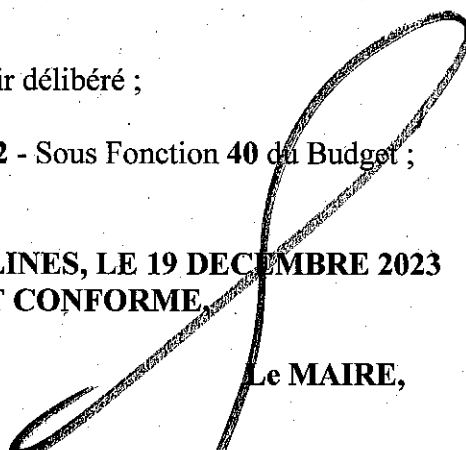
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- La dépense sera imputée à l'article **67442** - Sous Fonction **40** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

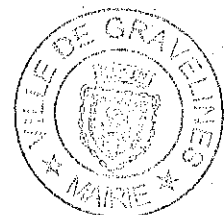
FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 DECEMBRE 2023
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 21 DEC. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 21 DEC. 2023

Conseil Municipal convoqué le : 13 Décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h23, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme GENEVET jusqu'à 18h23,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.